

**PORTANT OUVERTURE DU JEU CONCOURS
« Ton futur service Orientation et Insertion »**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement du jeu concours « Ton futur service Orientation et Insertion »

ARRETE

Article 1 :

L'Université Clermont Auvergne lance un jeu concours dénommé « *Ton futur service Orientation et Insertion* », organisé par la Direction de la Formation du 19 juin 2019 à 12h00 jusqu'au 24 juin 2019 à 12h00, selon les modalités décrites par le règlement.

Article 2 :

Les prix attribués à l'occasion de ce jeu concours sont :

- 1^{er} prix : 1 pass jour Europavox
- 2^{ème} prix : 1 pass jour Europavox

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2019

Pardélégation
Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le **13 JUIN 2019**

- Publié le **13 JUIN 2019**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.